



PRIX GIUSEPPE PRIMOLI POUR LA PHOTOGRAPHIE **V édition 2024**

1. PRÉAMBULE

La Fondazione Primoli décerne chaque année un Prix International pour la Photographie dédié à Giuseppe Primoli, afin de rappeler le photographe et de promouvoir la recherche et la production photographique.

2. OBJET ET FINALITÉ

Le concours vise à sélectionner les travaux de trois photographes qui seront récompensés, suite à l'évaluation d'un jury, en fonction de la qualité photographique, de la cohérence du travail et de l'originalité de l'idée.

3. CRITÈRES D'ADMISSION

Le concours 2024 s'adresse à des photographes de toute nationalité, **âgés de moins de 35 ans en date du 31 décembre 2023**, qui présentent un projet inédit sur le thème un projet inédit sur le thème "**Mutations urbaines**", thème inspiré par les photographies du comte Primoli, et invite les photographes participants à se confronter aux changements et aux transformations de la ville, entendue comme un organisme dynamique en perpétuelle évolution, mettant en évidence les interactions complexes entre les contextes urbains, sociaux, culturels et environnementaux.

Si le prix a déjà été décerné, une nouvelle candidature ne peut être présentée qu'au bout de trois ans.

La participation est gratuite.

4. DOCUMENTATION REQUISE

La documentation nécessaire pour la participation est la suivante:

1. Demande de participation téléchargeable sur le site de la Fondation Primoli, dûment remplie et signée;
2. Copie de la carte d'identité en cours de validité;
3. Présentation du projet: titre et description du travail (min 1500, max 3000 caractères espaces compris)
4. Brève biographie artistique (max 1500 caractères espaces compris)
6. Un minimum de 10 et un maximum de 20 photographies (format .jpeg, longueur 30 cm, 300 dpi)

5. DÉLAIS ET MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

La demande de participation et la documentation devront être envoyées **avant le 30 juin 2024** par e-mail à info@fondazioneprimoli.it en indiquant dans l'objet de l'e-mail « Prix Giuseppe Primoli pour la photographie ».

En cas de sélection, le matériel présenté pourra être utilisé, à la discrétion des organisateurs, pour des publications papier ou web.

6. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un jury composé de :
Roberto Antonelli

Alberto Abruzzese
Mariella Boccadoro
Silvana Bonfili
Barbara Drudi
Diego Mormorio
Valeria Petitto
Rossana Rummo
Marialba Russo
Carla Subrizi

Le jury, qui se réunira dans le mois de septembre, sélectionnera les travaux en fonction de leur qualité, de l'originalité et de de la cohérence du projet.

Les lauréats seront prévenus par e-mail. Les résultats seront publiés sur le site de la Fondation et présentés lors d'une séance publique de la Fondation ; le premier lauréat, invité par la Fondation, sera tenu d'assister à la remise des prix.

Les décisions du jury sont définitives et indiscutables. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si elle juge insuffisante la qualité des travaux présentés.

7. PRIX

1° lauréat : € 1.000

2° e 3° lauréats : mention spéciale

Le projet photographique lauréat et les deux projets classés seront exposés au siège de la Fondation Primoli. Les travaux des lauréats seront publiés sur le site de la Fondation Primoli.

Le montant du prix inclut toutes les charges fiscales.

8. RESPONSABILITÉ

Les photographies présentées ne doivent en aucun cas léser la propriété intellectuelle, la vie privée ou tout autre droit des tiers, ni violer les lois en vigueur. Chaque candidat est seul responsable du contenu des photographies présentées et dégage l'organisation de toute responsabilité, coût et charge quelle qu'en soit la nature qui devraient être affrontés à cause du contenu de la photographie. Le candidat assure que la personne ou les personnes dont l'image est utilisée ont donné leur autorisation explicite pour l'utilisation de cette image et ont renoncé à tout droit sur l'image présentée.

Les participants déclarent avoir lu attentivement le présent document et accepter ses différents articles. Ils se porteront en outre garant du fait qu'ils sont bien l'auteur de l'ouvrage présenté. Les organisateurs du concours auront droit de décision finale sur toutes les questions qui ne sont pas précisées dans le présent règlement.

9. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données fournies seront traitées dans le respect de l'art. 13 D. Lgs. 196/2003, uniquement pour les finalités institutionnelles et administratives de la Fondation Primoli.

FONDAZIONE PRIMOLI
via G. Zanardelli 1 – 00186 Roma
Tel. 0668801136
Mail: info@fondazioneprimoli.it
Web: www.fondazioneprimoli.it

